



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 18 janvier 2022
HEURE: 19 h 30
LIEU : Vidéoconférence ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOÎT Robert, maire de Sutton
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MILLER William, maire de Brome
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge et préfet suppléant
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, mesdames Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire, Mélanie Thibault, directrice du service de la comptabilité et des finances de la MRC et du CLD et directrice du service des transports, ainsi que le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Marie-Ève Martel et Claude Hébert sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 : Correction de la résolution 551-1221
4. Remplacement de la résolution 488-1121 : Achat d'arbustes - Morpions br. 46 et 46A
5. Information : Nouveau décret de population 2022
6. COVID-19 : État de la situation au 18 janvier 2022
7. Renouvellement du contrat d'assurance pour la période du 22-02-06 au 23-02-06 avec la MMQ et autorisation de paiement
8. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 13 janvier 2022
 - 8.1. Autorisation de renégociation de l'entente tripartite de partenariat en matière de promotion, collecte, transport et valorisation des tubulures acéricoles
 - 8.2. Écocentre de Bedford : Autorisation de négociation d'une entente intermunicipale, de recherche de prix et de négociation d'ententes (transporteurs et valorisation des matières)
9. Rapport du comité du service de transport adapté et collectif du 13 janvier 2022
 - 9.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi
 - 9.2. Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports du Québec
 - 9.2.1 Véhicule de service
 - 9.2.2 Abris-bus
10. Service de transport adapté et collectif par autobus (1^{er} avril au 31 décembre 2022) – Autorisation de négocier un contrat de gré à gré avec un OBNL (938 al. 1 (2.1) C.m.)
11. Soumissions pour l'émission de billets
12. Autorisation de signature de la convention d'aide financière pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
13. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 12 janvier 2022
 - 13.1. Demande d'avis CPTAQ – Dossier 434099 à Sutton
 - 13.2. Certificats de conformité
 - 13.2.1 Certificat de conformité – Règlement 1571-04-2021 – Ville de Cowansville
 - 13.2.2 Certificat de conformité – Règlement 432-21 – Ville de Dunham
 - 13.2.3 Certificat de conformité – Règlement 601-7 – Ville de Lac-Brome
 - 13.2.4 Certificat de conformité – Résolution 2021-12-523 – Ville de Sutton



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 13.3. Appui à la MRC de l'Érable : Adoption du projet de loi sur le patrimoine culturel
14. Certificats de conformité hors comité consultatif d'aménagement
 - 14.1. Certificat de conformité – Règlement 1841-32-2021 – Ville de Cowansville
 - 14.2. Certificat de conformité – Règlement 1841-33-2021 – Ville de Cowansville
 - 14.3. Certificat de conformité – Règlement 1842-03-2021 – Ville de Cowansville
15. Facturation des travaux bonifiés – Cours d'eau Lalanne et branche 2
16. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 11 janvier 2022
 - 16.1. Comptes à payer au 11 janvier 2022
 - 16.2. Fonds régions et ruralité : Adoption des priorités d'interventions en matière de développement local et régional pour l'année 2022
 - 16.3. Adoption du Règlement 08-1221 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi (Abroge et remplace le règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi)
 - 16.4. Adoption du Règlement 01-0122 répartissant les quotes-parts 2022 entre les municipalités
 - 16.5. Projet de recherche sur la maladie de Lyme à Bromont
17. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil
18. Paiement aux municipalités pour les carrières et sablières (période 2 – 1^{er} juin au 30 septembre 2021)
19. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :
 - 19.1. Autorisation de signer l'entente 2021-2024 de la Montérégie
 - 19.2. Nomination de la MRC délégataire du Programme d'aménagement durable des forêts 2021-2024 pour la région administrative de la Montérégie
20. Internet haute vitesse
 - 20.1. Mise à jour du déploiement de la fibre optique
 - 20.2. Nomination d'un maire sur le comité de travail
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de janvier et de février 2022
22. Correspondance
23. Questions diverses
24. Deuxième période de questions du public
25. Levée de la séance

22-0122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen a transmis une question au conseil des maires, une heure avant la séance, en lien avec la nouvelle réglementation de Frelighsburg concernant le secteur du Mont-Pinacle. Le conseil convient de transférer la question au comité consultatif d'aménagement de la MRC pour analyse et discussion, et ce, pour être en mesure de répondre adéquatement au citoyen.

23-0122

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021 : CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 551-1221

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2021 en remplaçant la résolution 551-1221 par celle-ci afin de préciser le nom de certains promoteurs (*ajouts figurant en bleu*):

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DES COMITÉS LOCAUX ET ANALYSES ET RECOMMANDATIONS DES DEMANDES AU COMITÉ RÉGIONAL

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'accorder le financement, sous forme d'une subvention, aux organismes pour les projets locaux suivants :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Pôle de Bedford montant disponible : 68 492 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>En route vers le camp pédago</i>	<i>Le centre de loisirs St-Damien</i>	10 675 \$	10 675 \$
<i>Nourrir sa mémoire... Ô jardin des ancêtres</i>	<i>Le comité de développement Stanbridgeois</i>	7 500 \$	3 000 \$
<i>Un lieu confortable pour des rencontres et des loisirs communautaires</i>	<i>Comité des Loisirs de Notre-Dame</i>	9 988 \$	5 000 \$
<i>Soirée libre pour les jeunes</i>	<i>Les loisirs de Stanbridge East Sports Association inc.</i>	5 100 \$	5 100 \$
<i>Panneau d'interprétation de notre héritage bâti</i>	<i>Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge</i>	3 998 \$	3 998 \$
<i>Gazébo</i>	<i>La Fabrique de la paroisse de Saint-Philippe</i>	34 875 \$	20 000 \$
<i>Halte-répit</i>	<i>Maison de la famille des Frontières</i>	7 500 \$	5 000 \$
<i>The Show must go on</i>	<i>Butler home & school association/ La fédération québécoise des associations foyers-écoles</i>	31 500 \$	15 719 \$
Pôle de Bromont Montant disponible : 31 054 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>Jardin communautaire sportif</i>	<i>Centre national de cyclisme de Bromont</i>	20 000 \$	12 054 \$
<i>Bandes riveraines</i>	<i>Municipalité de Brigham</i>	20 000 \$	14 000 \$
<i>Agrandissement du jardin-phase 2</i>	<i>Jardin communautaire écologique « les coccinelles » de Bromont</i>	31 054 \$	5 000 \$
Pôle de Cowansville Montant disponible : 56 550 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>Doublement des activités et exposition</i>	<i>Centre Adélard</i>	18 000 \$	11 500 \$
<i>Droits des enfants - activité citoyenne</i>	<i>Centre de pédiatrie sociale main dans la main</i>	8 600 \$	4 050 \$
<i>C'Vivant</i>	<i>Sur la scène Davignon on stage</i>	4 000 \$	3 000 \$
<i>Festibois 2022</i>	<i>Vitalité Frelighsburg</i>	6 000 \$	5 000 \$
<i>Échantillonnage de la qualité de l'eau du bassin versant du lac Davignon</i>	<i>Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon</i>	60 000 \$	15 000 \$ sur 2 ans
<i>Aménagement parc naturel Jacques-Bonnette</i>	<i>Ville de Cowansville</i>	6 250 \$	5 000 \$
<i>Soif de musique 2022</i>	<i>Soif de musique</i>	8 000 \$	8 000 \$
<i>J'entreprends mon été à Cowansville</i>	<i>J'entreprends la relève</i>	7 000 \$	5 000 \$
<i>Des école-o-citoyens au village de Frelighsburg</i>	<i>École-o-village</i>	6 000 \$	4 500 \$
<i>Jardin collectif de Cowansville</i>	<i>Comité vert de Cowansville</i>	5 250 \$	3 000 \$
Pôle de Farnham Montant disponible : 28 157 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>Achat d'équipements informatiques</i>	<i>Centre de réussite éducative pour enfants La-le-li</i>	4 800 \$	4 800 \$
<i>Élaboration d'une politique culturelle</i>	<i>Ville de Farnham</i>	11 000 \$	11 000 \$
Pôle de Lac-Brome Montant disponible : 29 203 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>Intro to rowing</i>	<i>Aviron Knowlton inc.</i>	6 810 \$	6 810 \$
<i>The 2022 Knowlton literary festival</i>	<i>L'Association Littéraire de Knowlton</i>	6 000 \$	6 000 \$
<i>Canard et Gourmandises 2022</i>	<i>Ville de Lac-Brome</i>	6 000 \$	* 6 000 \$
<i>Expo plein air</i>	<i>Société d'agriculture du comté de Brome</i>	5 000 \$	5 000 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Pôle de Sutton Montant disponible : 21 988 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant financé
<i>Étude de marché comparative et opérationnelle du musée de Sutton</i>	<i>Musée des communications et d'histoire de Sutton</i>	4 000 \$	3 000 \$
<i>Mise aux normes du Centre culturel d'Abercorn</i>	<i>Centre culturel d'Abercorn</i>	15 000 \$	10 000 \$
<i>Évaluation marchande</i>	<i>Coopérative d'habitation la Vie au boisé</i>	5 000 \$	3 750 \$
<i>Maison des générations : tissons des liens nourrissants</i>	<i>Centre d'action bénévole de Sutton</i>	10 000 \$	5 238 \$

* Cette subvention remplace le montant réservé du projet de 2020

De ne pas financer les projets suivants :

Pôle	Projet	Promoteur
Bromont	<i>MoBi hivernal</i>	<i>Ville de Bromont</i>
Bromont	<i>Bromont en art</i>	<i>Société Bromont en art</i>
Cowansville	<i>À un fil de la solution!</i>	<i>Sur la scène Davignon on stage</i>
Cowansville	<i>CPE à Frelighsburg</i>	<i>Vitalité Frelighsburg</i>
Cowansville	<i>La Clé des champs de Dunham *</i>	<i>Ville de Dunham</i>
Sutton	<i>Programmation 2022</i>	<i>École d'art de Sutton</i>
Sutton	<i>Sculpture</i>	<i>Les arts à la montagne</i>
Sutton	<i>Programme art et nature</i>	<i>Jardin d'enfants de Sutton</i>
Sutton	<i>Les 10 ans du marché de Noël</i>	<i>Corporation de développement économique de Sutton</i>
Sutton	<i>Le cimetière jardin</i>	<i>Fabrique de la paroisse St-André</i>
Sutton	<i>Festival de violon traditionnel</i>	<i>Musique et traditions illimitées</i>

* La subvention de l'édition 2020 est toujours disponible et est applicable au projet de 2022.

D'accorder le financement, sous forme d'une subvention, aux organismes pour les projets régionaux suivants:

Pôle régional Montant disponible : 71 482 \$			
Projet	Promoteur	Montant demandé	Montant recommandé
<i>Agrandissement de la Maison Gilles-Carle</i>	<i>Regroupement soutien aux aidants de Brome-Missisquoi</i>	25 000 \$	20 000 \$
<i>Clés en main</i>	<i>Entrée chez-soi Brome-Missisquoi</i>	21 000 \$	20 000 \$
<i>Projet pilote</i>	<i>Foncier solidaire Brome-Missisquoi</i>	30 000 \$	15 000 \$
<i>Une touche muséale - Maison des vins</i>	<i>Ville de Dunham</i>	22 000 \$	16 482 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

24-0122

REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 488-1121 : ACHAT D'ARBUSTES - MORPIONS BR. 46 ET 46A

CONSIDÉRANT que la MRC effectue actuellement des travaux d'entretien de cours d'eau qui incluent des bonifications environnementales sur les branches 46 et 46A du ruisseau Morpions, le tout en collaboration avec l'OBV de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbustes pour l'aménagement de bandes riveraines élargies serait une valeur environnementale ajoutée au projet;

CONSIDÉRANT que l'achat d'arbustes regroupé offre de meilleurs prix et facilite la logistique terrain;

CONSIDÉRANT que le programme Prime-vert permettra aux agriculteurs de réaliser ce projet à moindres coûts;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le comité des cours d'eau est en accord à ce que la MRC procède à la conclusion d'un contrat de gré à gré en vue de faciliter les choses pour les agriculteurs et que ces derniers la rembourseront en totalité une fois leur subvention obtenue;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles 91 al.1(4) et 101 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut accorder une aide en matière d'agriculture;

CONSIDÉRANT que la MRC peut conclure le contrat de gré à gré du contrat proposé, et ce, en raison du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la réception de cinq offres de services professionnels suivant une demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

D'annuler la résolution numéro 488-1121 et de la remplacer par la présente :

- 1) De conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Pépinière North Hill S.E.N.C. au montant forfaitaire de 38 201,87 \$, excluant les taxes applicables pour l'achat d'arbustes, la préparation terrain, la plantation et les éléments de gestion et de préparation du chantier et autres;
- 2) D'indiquer que la conclusion de ce contrat est conditionnelle à ce qu'une entente de remboursement soit signée entre les propriétaires visés et la MRC;
- 3) D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant, ainsi qu'une entente de remboursement avec les propriétaires visés.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

INFORMATION : NOUVEAU DÉCRET DE POPULATION 2022

Monsieur Desmarais présente le nouveau décret de population aux membres du conseil, ainsi que la nouvelle répartition des voix pour l'année 2022 entre les municipalités. Notamment, la Ville de Farnham obtient une voix supplémentaire et le solde migratoire du territoire est positif.

	Municipalité	Superficie ¹ (km ²)	Population ¹	Voix ²
1	Abercorn	27.22	353	1
2	Bedford Canton	31.56	723	1
3	Bedford Ville	4.20	2 652	1
4	Bolton-Ouest	101.86	660	1
5	Brigham	87.08	2 352	1
6	Brome	12.02	299	1
7	Bromont	114.42	11 279	7
8	Cowansville	46.09	15 721	10
9	Dunham	195.18	3 652	2
10	East Farnham	4.92	600	1
11	Farnham	92.04	10 581	7
12	Frelighsburg	123.72	1 252	1
13	Lac-Brome	205.27	5 908	3
14	Notre-Dame-de-Stanbridge	43.94	670	1
15	Pike River	40.79	544	1
16	Saint-Armand	82.88	1 266	1
17	Sainte-Sabine	55.16	1 129	1
18	Saint-Ignace-de-Stanbridge	69.16	752	1
19	Stanbridge East	49.14	865	1
20	Stanbridge Station	18.54	279	1
21	Sutton	246.54	4 329	2
	TOTAL	1651.73	65 866	46



N° de résolution
ou annotation

25-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 18 JANVIER 2022

Monsieur Desmarais présente l'état de la situation de la COVID-19 au 18 janvier 2022. Il y a notamment une diminution des hospitalisations en Estrie depuis quelques jours. La situation demeure cependant très critique.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR LA PÉRIODE DU
22-02-06 AU 23-02-06 AVEC LA MMQ ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT que la MRC doit effectuer le renouvellement annuel de certaines polices d'assurance;

CONSIDÉRANT que la *Mutuelle des municipalités du Québec* est un organisme sans but lucratif et qu'il s'agit ici de conclure un contrat d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance avec la *Mutuelle des municipalités du Québec* pour la période du 22-02-06 au 23-02-06 (assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile, erreurs et omissions, crime, automobile, bris des machines, responsabilité civile complémentaire, etc.).

D'autoriser le paiement de la facture pour ce renouvellement au montant de 49 378,57 \$ incluant les taxes à FQM assurances inc.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 13 JANVIER

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles, lequel s'est tenu le 13 janvier 2022.

26-0122

**AUTORISATION DE RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE TRIPARTITE DE PARTENARIAT
EN MATIÈRE DE PROMOTION, COLLECTE, TRANSPORT ET
VALORISATION DES TUBULURES ACÉRIQUES**

CONSIDÉRANT qu'une « Entente tripartite de partenariat en matière de production, collecte, transport et valorisation des tubulures acériques (projet-pilote pour l'année 2021) » a été conclue entre la MRC, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (RIGMRBM) ainsi que l'entreprise DeltaGomma à l'automne 2021 selon les résolutions 277-0621 et 381-0921;

CONSIDÉRANT que l'entente tripartite a pris fin en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la RIGMRBM a approuvé la reconduction du partenariat et des conditions via la résolution 22-02-011;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la quantité de matières récupérées à l'écocentre comparativement aux matières apportées directement à l'usine de DeltaGomma, soit 1 780 kg à l'automne 2021 plutôt que 1 000 kg au printemps 2021;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la renégociation d'une entente avec la RIGMRBM et DeltaGomma afin de permettre la continuation de la récupération et le recyclage des tubulures acériques sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

27-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AUTORISATION DE NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT
L'ÉCOCENTRE LOCAL DE BEDFORD SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
BEDFORD POUR L'ANNÉE 2022, AUTORISATION DE RECHERCHE DE PRIX ET DE
NÉGOCIATION D'ENTENTES (TRANSPORTEURS ET VALORISATION DES MATIÈRES)**

CONSIDÉRANT qu'il est souhaité de poursuivre les activités de l'écocentre local situé sur le territoire de la ville de Bedford pour la période d'avril à novembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de sa compétence en matière d'environnement, la municipalité locale a pleine compétence en matière résiduelle (article 4 (4) *Loi sur les compétences municipales*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 569 et suivants du *Code municipal (articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes)*, il serait souhaitable de conclure une entente intermunicipale entre la Ville de Bedford et la MRC;

CONSIDÉRANT que l'écocentre de Bedford vise cinq (5) catégories de matières: (i) RDD (*résidus domestiques dangereux*); (ii) TIC (*technologies de l'information et des communications et appareils électriques et électroniques*); (iii) MÉTAL; (iv) MATIÈRES RECYCLABLES (*papier, carton, plastique, verre et métal domestique (c'est-à-dire les matières se retrouvant habituellement dans le bac de recyclage domestique)*) et (v) AUTRES MATIÈRES (*bois, agrégats, pneus, feuilles mortes et CRD (matériaux de construction, rénovation et démolition)*);

CONSIDÉRANT que le service offert à l'écocentre de Bedford est accessible et sans frais pour tous les résidents de la MRC et conséquemment, par le biais d'une quote-part, la MRC s'engage à rembourser cette dépense à la Ville de Bedford;

CONSIDÉRANT que des ententes doivent encadrer cette activité, notamment via une entente intermunicipale entre la MRC et la Ville de Bedford, ainsi que des ententes pour le transport des matières, la gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que la valorisation des matières recyclables;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De permettre au personnel de la MRC de négocier une entente intermunicipale pour l'année 2022 concernant l'écocentre local de Bedford avec la Ville de Bedford.

De permettre au personnel de la MRC de procéder à la recherche de prix et de négocier une entente avec un transporteur pour une durée de huit mois (avril à novembre 2022).

D'autoriser le personnel de la MRC à procéder à la recherche de prix et de négocier une entente afin de valoriser les matières recyclables pour une durée de huit mois (avril à novembre 2022).

D'autoriser le personnel de la MRC à procéder à la recherche de prix et de négocier une entente afin d'assurer la gestion des RDD pour une durée de huit mois (avril à novembre 2022).

Il est entendu que l'entrée en vigueur de toutes autres ententes indiquées précédemment, le cas échéant, sera conditionnelle à la conclusion d'une entente intermunicipale pour l'année 2022 concernant l'écocentre local de Bedford avec la Ville de Bedford.

ADOPTÉ

**RAPPORT DU COMITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DU
13 JANVIER 2022**

Madame Thibault présente le rapport du comité du service de transport adapté et collectif du 13 janvier 2022.



N° de résolution
ou annotation

28-0122

29-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 02-0122
CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET DU TRANSPORT
ADAPTÉ DE PERSONNES DANS LA MRC BROME-MISSISQUOI**

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par Lucie Dagenais, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement 02-0122 concernant l'organisation du transport collectif et du transport adapté de personnes dans la MRC Brome-Missisquoi*. Un projet de règlement est également présenté aux membres du conseil. Une copie dudit projet de règlement est mise à la disposition du public sur le site internet de la MRC.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX
IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT
DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL) ET
DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VÉHICULE DE SERVICE**

CONSIDÉRANT que le comité recommande au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports du Québec* ;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande soit l'acquisition d'un véhicule de service de type fourgonnette utilitaire, laquelle devrait inclure la conversion au propane ;

CONSIDÉRANT que le taux d'aide financière pour ce type d'immobilisation (SOFIL) est de 90 % et le coût estimé de la dépense est de 65 000 \$ plus taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le projet devra être terminé au plus tard le 31 mars 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

Que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule de service dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports du Québec*.

D'autoriser la signature des documents en lien avec cette demande d'aide financière par la directrice du service de la comptabilité et des finances de la MRC et du CLD et directrice du service des transports, madame Mélanie Thibault.

ADOPTÉ

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN DE LA
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC (SOFIL)
ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - ABRIS-BUS**

CONSIDÉRANT que le comité recommande au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports du Québec* ;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande est l'acquisition et l'installation, d'une trentaine d'abris-bus, lesquels seraient déployés à divers endroits stratégiques sur le territoire de la MRC dans le cadre de ses opérations de transport intermunicipal;

CONSIDÉRANT que le taux d'aide financière pour ce type d'immobilisation (SOFIL) est de 95 % et le coût estimé de la dépense est de 255 000 \$ plus taxes applicables ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le projet devra être terminé au plus tard le 31 mars 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

Que le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition et l'installation, d'une trentaine d'abris-bus dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports du Québec.*

D'autoriser la signature des documents en lien avec cette demande d'aide financière par la directrice du service de la comptabilité et des finances de la MRC et du CLD et directrice du service des transports, Mélanie Thibault.

ADOPTÉ

30-0122

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR AUTOBUS (1^{ER} AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2022) – AUTORISATION DE NÉGOCIER UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN OBNL (938 AL. 1 (2.1) C.M.)

CONSIDÉRANT que le service de transport doit pour assurer la continuité de ses services conclure un contrat pour le transport des personnes par autobus et/ou minibus ;

CONSIDÉRANT que le conseil lors de la séance du 21 décembre a autorisé la signature de contrats de gré à gré pour une période de trois mois ;

CONSIDÉRANT que la Loi prévoit une exception en ce qui a trait au contrat avec des organismes à but non lucratif (art. 938 al. 1(2.1) C.m.);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice du service des transports, madame Mélanie Thibault, à négocier un contrat de gré à gré pour une période temporaire approximative de neuf (9) mois pour les services de transport adapté et collectif par taxi, véhicules autorisés, autobus ou minibus, et ce, selon des parties ou sur la totalité du territoire avec un organisme à but non lucratif de la région.

ADOPTÉ

31-0122

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 janvier 2022, au montant de 744 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

65 800 \$	2,53000 %	2023
67 700 \$	2,53000 %	2024
69 400 \$	2,53000 %	2025
71 300 \$	2,53000 %	2026
470 300 \$	2,53000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,53000 %



N° de résolution
ou annotation

32-0122

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

2 - CAISSE DES JARDINS DE BROME-MISSISQUOI

65 800 \$	2,63000 %	2023
67 700 \$	2,63000 %	2024
69 400 \$	2,63000 %	2025
71 300 \$	2,63000 %	2026
470 300 \$	2,63000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,63000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 800 \$	1,35000 %	2023
67 700 \$	1,75000 %	2024
69 400 \$	2,05000 %	2025
71 300 \$	2,25000 %	2026
470 300 \$	2,50000 %	2027

Prix : 98,53300

Coût réel : 2,76848 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Banque Royale du Canada est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 25 janvier 2022 au montant de 744 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 04-0310. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

D'autoriser la signature de tous les documents requis pour donner effet à cette résolution par le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET PLAN D'INTERVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT l'octroi, par le ministre des Transports, d'une aide financière maximale de 740 842 \$ à la MRC, pour lui permettre de se doter d'un Plan d'intervention d'une durée de trois (3) ans (GCO 20211013-38);

CONSIDÉRANT que les modalités de ladite aide financière se retrouvent dans la convention d'aide financière pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) entre le ministère des Transports et la MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser la signature de ladite convention d'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la signature de la convention d'aide financière pour l'octroi d'aide financière dans le cadre du Volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) par le préfet, monsieur Patrick Melchior et par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 12 JANVIER 2022

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement lequel s'est tenu le 12 janvier 2022.

33-0122

DEMANDE D'AVIS CPTAQ – DOSSIER 434099 À SUTTON

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 13 décembre 2021 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 434099 sur le territoire de la ville de Sutton visant le renouvellement d'un usage non agricole, soit celle de sablière située sur le lot 4 866 979;

CONSIDÉRANT que la demande de la Ville de Sutton vise à renouveler l'autorisation de la CPTAQ 408573 pour l'exploitation d'une gravière-sablière sur une superficie de 1,55 hectare;

CONSIDÉRANT que la demande de la Ville de Sutton vise également à relocaliser la plateforme de concassage autorisée en vertu de la décision de la CPTAQ 333581;

CONSIDÉRANT que l'exploitation d'une sablière sur le lot 4 866 979 est conforme à la réglementation municipale en vigueur et au schéma d'aménagement et de développement 05-0508;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Sutton a appuyé la demande par la résolution 2021-10-437;

CONSIDÉRANT que le renouvellement d'une autorisation de l'usage « sablière » n'engendra pas d'impacts supplémentaires sur le milieu agricole ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture des dossiers 434099 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

34-0122

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1571-04-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 3 janvier 2022 le règlement 1571-04-2021 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural 1571;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à encadrer les projets intégrés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1571-04-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
35-0122

36-0122

37-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 432-21 – VILLE DE DUNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Dunham a transmis à la MRC le 3 décembre 2021 le règlement 432-21 adoptant un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Ville en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 432-21 de la Ville de Dunham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 601-7 – VILLE DE LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 15 décembre 2021 le règlement 601-7 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 601;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer des objectifs et critères en lien avec les secteurs de forte pente et les projets intégrés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 601-7 de la Ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 2021-12-523 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la Ville de Sutton a transmis à la MRC le 15 décembre 2021 la résolution 2021-12-523 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'immeuble 220;

CONSIDÉRANT que la résolution vise la modification du PPCMOI 2018-90068 afin de retirer l'obligation d'appliquer un couvre-sol perméable d'une largeur de 2 mètres dans les allées d'accès véhiculaires sur le lot 4 848 224, sis sur la rue Principale Sud;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution 2021-12-523 de la Ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

38-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**APPUI À LA MRC DE L'ÉRABLE :
ADOPTION DU PROJET DE LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL**

CONSIDÉRANT la sanction, le 1^{er} avril 2021, de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, laquelle vient confier de nouvelles responsabilités à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC devra revoir son schéma d'aménagement en ce qui a trait à la préservation du patrimoine faisant suite à ladite loi;

CONSIDÉRANT que les municipalités auront aussi l'obligation d'adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des immeubles et un règlement sur la démolition avec l'inclusion de critères relatifs au caractère patrimonial des immeubles;

CONSIDÉRANT que la MRC ne possède pas d'inventaire complet et à jour sur son patrimoine immobilier qui répondrait aux nouvelles exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le déploiement des éléments nécessaires à la réalisation de ce mandat est colossal et qu'aucune ressource humaine de la MRC n'est disponible pour le réaliser;

CONSIDÉRANT que les nouvelles responsabilités dévolues aux MRC sont permanentes, mais que le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier ne couvre qu'une partie des frais qui seront requis pour mettre en œuvre celles-ci, et ce, de façon temporaire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec que l'aide financière accordée aux MRC pour faire face à ces nouvelles responsabilités soit mieux adaptée à la réalité, et qu'elle couvre l'ensemble des dépenses associées pour prendre en charge cette nouvelle responsabilité à long terme.

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ HORS COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT

39-0122

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-32-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 18 janvier 2022 le règlement 1841-32-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les usages sur certaines parties de son territoire et d'apporter certaines corrections en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux besoins de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR WILLIAM MILLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-32-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

40-0122

41-0122

42-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-33-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 18 janvier 2022 le règlement 1841-33-2021 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à encadrer les activités reliées aux centres de gestion, de traitement, de production ou d'entreposage de données destinés au minage des cryptomonnaies;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-33-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1842-03-2021 – VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 18 janvier 2022 le règlement 1842-03-2021 modifiant le règlement de lotissement 1842;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à modifier les normes de lotissement dans la zone DESH-1;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1842-03-2021 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

FACTURATION DES TRAVAUX BONIFIÉS – COURS D'EAU LALANNE ET BRANCHE 2

CONSIDÉRANT que le cours d'eau est ciblé dans le cadre de la démarche d'accompagnement en milieu agricole et de bonifications des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles prévus dans le plan d'action sur la gestion de l'eau de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les travaux s'inscrivent dans une approche hydrogéomorphologique, et visent à assurer le drainage adéquat des terrains, à améliorer la durabilité des travaux, améliorer la qualité de l'eau et à améliorer la qualité des habitats;

CONSIDÉRANT que les travaux ont permis d'aménager un chenal à deux niveaux, une zone filtrante et des plantations arbustives en rive;

CONSIDÉRANT la subvention versée par le fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) Montérégie pour la bonification environnementale des travaux traditionnels d'entretien de cours d'eau agricoles;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux bonifiés complète les obligations de la MRC prévues dans l'entente relative au projet de demande d'aide financière déposée par l'OBV Yamaska au fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) Montérégie;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que les travaux bonifiés ont été dûment autorisés par un certificat d'autorisation du MDDELCC;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des travaux sont terminés et que la MRC doit facturer les municipalités concernées, conformément à l'acte d'autorisation des travaux;

CONSIDÉRANT que les coûts de travaux bonifiés sont de l'ordre de 74 468,37 \$ et sont répartis entre la MRC de Brome-Missisquoi et l'OBV Yamaska via le fond d'appui au rayonnement des régions (FARR) Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 39 452 \$ est remboursé par l'OBV Yamaska via la subvention du programme FARR;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu que les travaux bonifiés ne coûteront pas plus cher que des travaux d'entretien de cours d'eau traditionnels et que les coûts supplémentaires sont assumés par les enveloppes de bonification;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De facturer un montant de 41 155,51 \$ à la Ville de Farnham conformément à l'acte d'autorisation des travaux, correspondant au coût moyen d'un entretien régulier de cours d'eau équivalent.

De payer l'ensemble des coûts supplémentaires, estimés à environ 74 468,37 \$, avec les enveloppes de bonification de travaux de cours d'eau prévues à cette fin et via la subvention du FARR obtenue par l'entremise de l'OBV Yamaska.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 JANVIER 2022

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif lequel s'est tenu le 11 janvier 2022.

43-0122

COMPTES À PAYER AU 11 JANVIER 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR STEVEN NEIL
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la dépense excédant le pouvoir du comité administratif en date du 11 janvier 2022, à savoir :

Détail	
Fournisseurs	Total
Girafe Conseils inc. (Équipement informatique) (facture no 1008288 - 38 146,68 \$ et no 1008570 - 1 448,74 \$)	\$39 595,42
Total	\$39 595,42

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

44-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS EN
MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir et adopter ses priorités d'intervention en matière de développement local et régional pour l'année 2022, le tout conformément à l'article 18 de l'*Entente relative au fonds régions et ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* entre la MRC Brome-Missisquoi et le Gouvernement du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'établir et d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2022, lesquelles sont :

- a) Mettre à jour et mettre en œuvre le schéma d'aménagement et de développement;
- b) Actualiser le plan d'action pour la période 2022-2025 dans le cadre de la planification stratégique;
- c) Soutenir le développement de toutes les communautés du territoire par la mobilisation et le soutien à la réalisation de projets pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, environnemental et technologique;
- d) Soutenir les conditions favorables à la consolidation et à la création d'emplois;
- e) Soutenir le CLD dans sa mission de développement notamment dans les domaines industriel, touristique, culturel et agroalimentaire;
- f) Soutenir le CLD dans le développement de l'entrepreneuriat;
- g) Soutenir les municipalités, les entreprises et les organismes dans le contexte pandémique actuel.

De diffuser lesdites priorités d'intervention sur le site Internet de la MRC Brome-Missisquoi et de les transmettre à la ministre des Affaires municipales et l'Habitation, à titre informatif.

ADOPTÉ

45-0122

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-1221 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS
ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI
(ABROGE ET REMPLACE LE RÈGLEMENT 09-1220 RELATIF À LA TARIFICATION POUR
LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification de la tarification applicable notamment pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT par ailleurs, que la MRC peut adopter un règlement pour rendre obligatoire le versement d'une somme en même temps que le dépôt d'une demande de révision et prescrire un tarif afin de déterminer le montant de cette somme, lequel peut prévoir des catégories de demandes, conformément aux articles 263.2 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné, qu'un projet de règlement a été présenté et déposé au conseil et qu'il y a eu communication de l'objet et de la portée du règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le tout, lors de la séance du 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que les biens et services décrits au règlement sont taxables, si applicables;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 08-1221 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi (abroge et remplace le règlement 09-1220 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi)* tel que présenté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
46-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-0122 RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2022
ENTRE LES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 24 novembre 2021 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 établissant ainsi ses revenus et dépenses conformément à l'article 975 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir de la MRC de prévoir la répartition entre toutes les municipalités locales de la MRC, des sommes payables à la MRC pendant l'année courante conformément aux articles 205 et 205.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 21 décembre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été présenté au conseil avec la communication de l'objet et de la portée du règlement lors de la séance du 21 décembre 2021, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 01-0122 répartissant les quotes-parts 2022 entre les municipalités* tel que présenté.

ADOPTÉ

47-0122

PROJET DE RECHERCHE SUR LA MALADIE DE LYME À BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont finance présentement un projet de recherche sur la maladie de Lyme à Bromont;

CONSIDÉRANT le besoin de financement afin de compléter l'étude, lequel est de 70 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute-Yamaska a accepté de financer 10 000 \$ pour cette étude;

CONSIDÉRANT que cette recherche aura un impact qui dépasse largement le territoire de la ville de Bromont et la région entière de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les enjeux importants liés à la maladie de Lyme sont liés à la santé de la population et que, par conséquent, le CIUSS de l'Estrie – CHUS et le Ministère de la Santé et des Services sociaux doivent y contribuer financièrement;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre s'est tenue entre la MRC et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, lequel a démontré une ouverture à contribuer financièrement à l'étude;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU :**

De demander au CIUSSS de l'Estrie – CHUS et au ministère de la Santé et des Services sociaux de contribuer financièrement pour une somme de 70 000 \$ à la 2^e phase du projet de recherche « Développement et évaluation d'une intervention de santé publique pour réduire le risque périodestique de la maladie de Lyme dans la ville de Bromont », effectuée par une équipe de chercheurs sous la direction de l'Université de Montréal.

De confirmer à l'équipe de recherche qu'elle peut procéder à la 2^e phase de leur étude en garantissant la somme de 60 000 \$ que la MRC avancera en attendant le remboursement par le CIUSSS.



N° de résolution
ou annotation

48-0122

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De transmettre également une copie de la présente résolution à la Ville de Bromont et à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, pour appui, et au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA MALADIE DE LYME AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la maladie de Lyme se transmet à la population par la piqûre de tiques infectées;

CONSIDÉRANT que les impacts de la maladie sur la santé des personnes qui la contractent peuvent être très importants;

CONSIDÉRANT que les tiques infectées sont maintenant présentes dans onze régions administratives au Québec; selon l'Institut national de santé publique du Québec (« INSPQ »)

CONSIDÉRANT que des projets de recherche sont en cours pour réduire les incidences de la maladie de Lyme et que les équipes de recherche requièrent du financement du milieu municipal à cause du manque d'appui du réseau public de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont vivent cette situation aberrante;

CONSIDÉRANT que la prévention en santé publique est sous-financée au Québec;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, monsieur Christian Dubé, que le financement de la Santé publique, et particulièrement pour la recherche sur la prévention de la maladie de Lyme, soit augmenté afin que le ministère puisse soutenir adéquatement les besoins de recherche qui, actuellement, doivent être assumés par le milieu municipal.

De transmettre également une copie de la présente résolution à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, ainsi qu'aux MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉ

49-0122

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

**IL EST PROPOSÉ PAR WILLIAM MILLER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes en date du 18 janvier 2022, à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
R.I.G.M.R.B.M.	Écocentre (décembre)	52 554,37 \$
R.I.G.M.R.B.M.	RDD (décembre)	30 020,72 \$
FQM	Renouvellement adhésion 2022 mun. Membres	26 427,41 \$
	Total :	109 002,50 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PAIEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES
(PÉRIODE 2 – 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2021)

N° de résolution
ou annotation

50-0122

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la période de juin à septembre de l'année précédente sont versés aux municipalités au 31 janvier soustraction faite des frais de gestion;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :

D'autoriser le 31 janvier 2022, le versement d'une somme de 965 689 \$ aux municipalités de la MRC selon le tableau de répartition déposé séance tenante concernant les droits sur les carrières et sablières pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2021 :

DROITS SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES			
VERSEMENT AUX MUNICIPALITÉS POUR LA PÉRIODE JUIN À SEPTEMBRE 2021			
	Exploitation 1er juin. au 30 sept. 2021	Retenue pour sites limitrophes 1er juin au 30 sept. 2021	VERSEMENT À EFFECTUER LE 31 JANVIER
Abercorn	11 274 \$	(161) \$	11 113 \$
Bedford (canton)	53 892 \$	(62) \$	53 830 \$
Bedford (ville)	17 235 \$	(198) \$	17 037 \$
Bolton-Ouest	35 461 \$	(548) \$	34 913 \$
Brigham	51 100 \$	(2 283) \$	48 817 \$
Brome	19 314 \$	(346) \$	18 968 \$
Bromont	157 009 \$	(8 474) \$	148 535 \$
Cowansville	28 890 \$	(646) \$	28 245 \$
Dunham	48 200 \$	(737) \$	47 463 \$
East Farnham	9 790 \$	(292) \$	9 498 \$
Farnham	29 057 \$	(634) \$	28 424 \$
Frelighsburg	25 219 \$	(230) \$	24 988 \$
Lac-Brome	148 170 \$	(3 850) \$	144 319 \$
Notre-Dame-de-Stanbridge	19 388 \$	(76) \$	19 312 \$
Pike-River	28 967 \$	(180) \$	28 787 \$
Saint-Armand	112 515 \$	(185) \$	112 330 \$
Sainte-Sabine	12 744 \$	(332) \$	12 412 \$
Saint-Ignace-de-Stanbridge	18 379 \$	(124) \$	18 254 \$
Stanbridge East	22 436 \$	(140) \$	22 296 \$
Stanbridge Station	96 534 \$	(47) \$	96 486 \$
Sutton	40 469 \$	(807) \$	39 662 \$
Total	986 042 \$	(20 353) \$	965 689 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

51-0122

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : NOMINATION DE
LA MRC DÉLÉGATAIRE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS
2021-2024 POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) a pour objectif général d'optimiser, avec la participation des intervenants locaux, l'aménagement du territoire forestier des régions du Québec dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le PADF, pour la région administrative de la Montérégie, a pour objectif spécifique de permettre la réalisation d'activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la mise en valeur de la ressource forestière ainsi que la mise en place de stratégies forestières régionales, dont la promotion et la valorisation :

- De la main-d'œuvre et des métiers forestiers;
- Des différents produits issus de la ressource ligneuse;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- De la ressource forestière et des produits qui en découlent;
- De l'impact du milieu forestier à l'égard des changements climatiques, des écosystèmes et de la biodiversité;
- Des activités visant à assurer le suivi des travaux d'aménagement forestier sur les territoires forestiers résiduels et sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF réalisés dans le cadre du présent programme ou de ses versions antérieures.

CONSIDÉRANT que la réalisation des activités prévues au PADF 2021-2024 est rattachée à l'octroi d'une aide financière de 420 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution n° 936-12-2021 entérinée par conseil de la Table de concertation régionale de la Montérégie visant à appuyer la MRC d'Acton pour agir à titre de MRC délégataire du PADF 2021-2024;

CONSIDÉRANT la résolution n° 960-01-2022 entérinée par le conseil de la Table de concertation régionale de la Montérégie visant à maintenir les MRC de Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska de manière transitoire au sein du PADF 2021-2024;

CONSIDÉRANT la résolution n° 961-01-2022 entérinée par le conseil de la Table de concertation régionale de la Montérégie visant à intégrer l'agglomération de Longueuil parmi les territoires desservis au sein du PADF 2021-2024;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie (également collectivement appelées les « délégataires ») doivent désigner une MRC à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT le partenariat fructueux entre l'Agence forestière de la Montérégie et la MRC de Brome-Missisquoi pour l'administration du PADF 2018-2021;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe financière du PADF 2021-2024 pourrait servir de levier pour une nouvelle mouture d'une entente sectorielle pour le développement de la forêt 2022-2025;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU:**

De désigner la MRC d'Acton à agir à titre de délégataire dans le cadre du projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 pour la Montérégie et de consentir à ce que cette dernière mandate l'Agence forestière de la Montérégie pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais à signer l'Entente 2021-2024 de la Montérégie dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

ADOPTÉ

INTERNET HAUTE VITESSE : MISE À JOUR DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Une mise à jour du déploiement de la fibre optique est faite au conseil des maires par Monsieur Dorion. Notamment, plusieurs centaines de citoyens seront branchés dans les mois à venir. Il invite les citoyens de la MRC intéressés à recevoir les services d'IHR à manifester leur intérêt auprès de l'entreprise par le biais de leur site internet.



N° de résolution
ou annotation

52-0122

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

INTERNET HAUTE VITESSE : NOMINATION D'UN MAIRE SUR LE COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi a été mis en place afin de faire le suivi de la construction du réseau filaire, d'adresser les enjeux techniques et opérationnels du déploiement, de soulever les problématiques particulières et y propose des solutions et d'assurer le suivi avec les instances gouvernementales décisionnelles, en partenariat avec les représentants des députés, IHR, Bell et Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que de comité favorise également la communication entre les acteurs afin de s'assurer que le dossier chemine correctement;

CONSIDÉRANT l'opportunité de nommer un maire sur le comité de travail en lien avec internet haute vitesse;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

De nommer Robert Benoît sur le comité de travail en lien avec internet haute vitesse.

ADOPTÉ

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS
DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2022**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de janvier et de février 2022.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée au conseil des maires.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée à l'attention du conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question n'a été reçue du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

53-0122